Suite à l'annonce le 22 Juin 2016 de la création de douze centres de séquençage de l'ADN des patients à des fins de recherche et de soins par la Ministre de la santé, Madame Marisol Touraine, l'Académie nationale de médecine et l'Académie des technologies se félicitent de cette prise de décision gouvernementale, capitale pour l'avenir de la médecine.

Les deux Académies avaient collaboré au sein d'un groupe de travail commun sur ce sujet important dès 2013 et avaient recommandé dans leur rapport, publié en février 2016, une expérimentation en vraie grandeur de ces technologies nouvelles porteuses de grands espoirs pour le traitement des malades atteints du cancer par cette nouvelle approche appelée médecine personnalisée. Une approche qui consiste à tenir compte de la connaissance de la séquence de tout ou partie du génome d'un patient à des fins de diagnostic, pronostic et choix thérapeutique.

Par ailleurs, le développement à l'échelle nationale d'une grande capacité de séquençage des génomes aura des conséquences importantes pour le diagnostic des maladies rares, devenu plus fiable et applicable à un plus grand nombre d'entre elles ainsi qu'à la recherche les concernant, et cela alors qu'un troisième «plan maladie rares» a été annoncé.

Télécharger le rapport et les recommandations sur la mise en œuvre en France des techniques de séquençage nouvelle génération. Académie de médecine, Académie des technologies. 2016, 11 p.